



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Année scolaire 2024-2025



L'ÉCOLE
change la vie !

Sommaire

Les chiffres clés de l'académie de Limoges

p. 3

PARTIE 1

Des élèves qui réussissent

- 1** Renforcer le parcours des élèves de l'école au lycée p. 7
- 2** Assurer l'accessibilité de l'école pour tous p. 8
- 3** Garantir l'accès aux savoirs sur tous les territoires p. 9
- 4** La lutte contre le harcèlement : une priorité à l'école p. 11
- 5** L'école promotrice de santé : une priorité dans l'académie p. 13
- 6** Encourager l'activité physique et sportive à l'école p. 15
- 7** Garantir à tous l'accès à l'éducation artistique et culturelle p. 17

PARTIE 2

Des femmes et des hommes qui changent la vie

- 8** Mieux reconnaître et valoriser tous les métiers p. 21
Infographie | Le Pacte dans l'académie de Limoges p. 23
- 9** Proposer à tous les personnels une formation continue exigeante p. 25
- 10** Faire vivre les valeurs de la République p. 26
Infographie | L'égalité professionnelle femmes-hommes : un enjeu majeur pour notre institution p. 28
- 11** Transformer les pratiques pédagogiques avec le Conseil national de la refondation dans l'académie de Limoges p. 30

Des enjeux qui **définissent l'avenir**

- | | | |
|-----------|--|-------|
| 12 | Développer les compétences numériques | p. 35 |
| 13 | Favoriser l'engagement et transmettre les valeurs de la République | p. 36 |
| 14 | Rapprocher l'École du monde du travail | p. 39 |
| 15 | Carte des formations | p. 40 |
| 16 | Se mobiliser pour la transition écologique | p. 41 |
| 17 | Encourager la mobilité européenne et internationale | p. 43 |

Les chiffres clés de l'académie de Limoges

LES ÉLÈVES

106 523

écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :

53 107

élèves du 1^{er} degré

53 416

élèves du 2nd degré



30 730
collégiens

22 686
lycéens dont

13 239 lycéens GT

6 578 lycéens professionnels

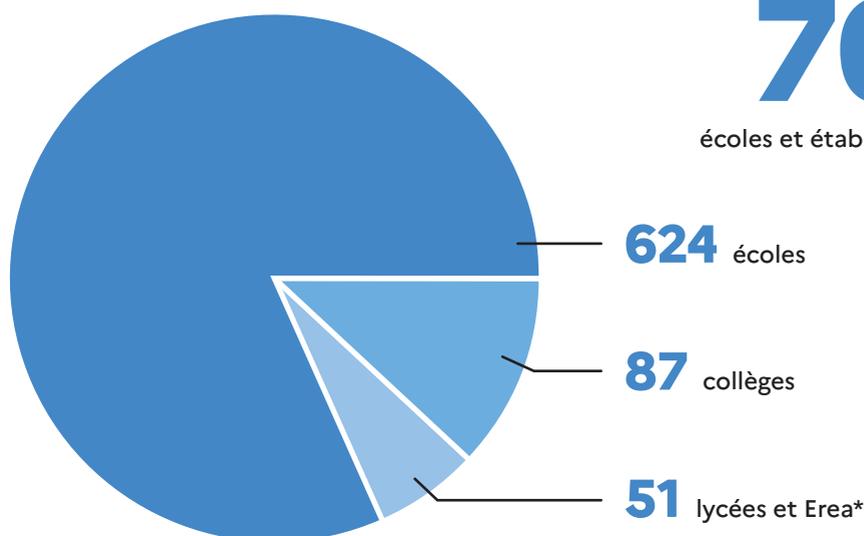
2 802 post bac

67 lycéens en EREA

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

762

écoles et établissements⁽²⁾ soit :



624 écoles

87 collèges

51 lycées et Erea*

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2024.
*Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LES ENSEIGNANTS

8 472

agents de l'Éducation nationale
enseignant à des élèves des 1^{er} et 2nd degrés ⁽³⁾

LES DIPLÔMES ⁽⁴⁾

Taux de réussite au **diplôme national du brevet (DNB)**



85,8 %

Taux de réussite au **baccalauréat**



92,9 %

(3) Public et privé sous contrat au 30/11/23. (4) Session 2024.





Partie 1

**Des élèves
qui réussissent**

1 Renforcer le parcours des élèves de l'école au lycée

À L'ÉCOLE

- **De nouvelles évaluations nationales** en CE2 et CM2.
- **Révision en cours de l'ensemble des programmes d'enseignement** des cycles 1, 2 et 3, en vue d'une application à compter de la rentrée 2025.
- **Refonte en cours du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture.

AU COLLÈGE

Mettre en œuvre le choc des savoirs, avec :

- **de nouvelles évaluations nationales** en français et en mathématiques en 5^e et en 3^e proposées aux établissements volontaires ;
- **des groupes de besoins en français et en mathématiques** pour les élèves de 6^e et de 5^e ;
- **des heures supplémentaires de soutien** pour les collégiens en grande difficulté.
- **Fin des correctifs académiques au diplôme national du brevet (DNB)** depuis la session 2024.

AU LYCÉE

- **Mise en place des premières classes préparatoires à la 2^{de} générale**, technologique et professionnelle à la rentrée 2024 pour les élèves volontaires :
 - au lycée **Georges Cabanis de Brive-la-Gaillarde** (19) ;
 - au lycée **Pierre Bourdan de Guéret** (23) ;
 - au lycée **Léonard Limosin de Limoges** (87).
- **Projet d'évaluation au lycée**, gage de transparence des notes de contrôle continu du cycle terminal.
- **Accompagnement des lycéens dans leurs démarches sur Parcoursup.**

AU LYCÉE PROFESSIONNEL

- La réforme des lycées professionnels poursuit son déploiement à la rentrée scolaire 2024, avec notamment une **nouvelle organisation du cycle de formation au baccalauréat professionnel**.
- Elle confirme la place importante du lycée professionnel, voie d'avenir et d'excellence pour les jeunes, en visant les objectifs suivants : **attractivité, parcours choisis, lutte contre le décrochage scolaire, réussite dans la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.**

2 Assurer l'accessibilité de l'école pour tous

L'ESSENTIEL

- **6 027 élèves en situation de handicap scolarisés** de l'école maternelle au lycée, dans l'académie de Limoges, avec une hausse de **7% en un an** et de **55% en cinq ans**.
- **Près de 1 500 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)**, avec une hausse de **35 ETP** (équivalents temps plein) à la rentrée 2024.
- **100 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)** ouvertes dans les 1^{er} et 2nd degrés, dont **4 ouvertures à la rentrée**.
- **15 dispositifs dédiés aux élèves porteurs d'autisme** de l'école maternelle au lycée.

L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accompagnement humain est une compensation possible au handicap qui doit venir **compléter les aménagements pédagogiques** mis en œuvre dans la classe, l'école, l'établissement. À partir de cette rentrée, l'État prend également en charge la rémunération des AESH exerçant sur le temps de la pause méridienne (loi du 27 mai 2024).

Au total, l'académie compte **890 ETP d'AESH** et **près de 1 500 personnes accompagnant la scolarisation** dans les écoles, collèges et lycées. En trois ans, ce sont 100 ETP supplémentaires qui ont été recrutés :

- Rentrée 2022 : + 40 ETP
- Rentrée 2023 : + 25 ETP
- Rentrée 2024 : + 35 ETP

Une formation initiale d'entrée dans l'emploi AESH de **60 heures** est assurée par les DSDEN. Chaque année, ce sont environ **200 AESH** qui participent à des actions de formation continue.

LES DISPOSITIFS INCLUSIFS EN MILIEU ORDINAIRE ULIS

L'académie de Limoges a mis en place **53 classes Ulis dans le 1^{er} degré** et **47 classes Ulis en collège et en lycée professionnel**. Ces unités viennent en appui de **1 000 élèves** en situation de handicap.

Des ouvertures dans le second degré

L'académie de Limoges vise à améliorer son taux de scolarisation avec l'appui d'un dispositif Ulis dans le second degré. C'est dans ce cadre, qu'elle **ouvre 4 dispositifs à la rentrée 2024** :

- Ulis collège Louise Michel à Saint-Junien ;
- Ulis pro lycée Saint-Exupéry à Limoges ;
- Ulis pro lycée Martin Nadaud à Bellac ;
- Ulis pro lycée Saint-Jean à Limoges.

DISPOSITIFS DÉPLOYÉS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE AUTISME ET DES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de la stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles neurodéveloppementaux (TND) et en partenariat avec l'ARS, **deux dispositifs d'autorégulation supplémentaires** sont ouverts :

- DAR au lycée professionnel Simone Veil de Brive-la-Gaillarde ;
- DAR à l'école primaire de Saint-Fiel en Creuse. Ils permettent un **appui médicosocial** au sein même de l'établissement scolaire.

Au total, ce sont **15 dispositifs dédiés aux élèves porteurs d'autisme de l'école maternelle au lycée** (UEMA, UEEA, DAR) déployés dans l'académie. Ils favorisent une scolarisation en milieu ordinaire avec l'appui d'un plateau technique au sein de l'établissement scolaire.

LES CELLULES D'ÉCOUTE OUVERTES AUX FAMILLES

L'attention portée aux familles est un objectif fondamental pour garantir un **cadre de confiance réciproque** et assurer une rentrée scolaire réussie pour tous. Les cellules départementales d'accueil et d'écoute des familles sont opérationnelles dans les 3 DSDEN (direction des services départementaux de l'Éducation nationale) :

- **Corrèze** : 05 87 01 20 80
- **Creuse** : 05 87 86 61 02
- **Haute-Vienne** : 05 55 11 41 85

3 Garantir l'accès aux savoirs sur tous les territoires

L'ESSENTIEL

L'École est un vecteur essentiel de lutte contre les inégalités sociales, géographiques et culturelles qui freinent la réussite des élèves. Elle doit garantir les mêmes droits à l'accès aux savoirs à chaque élève dans les territoires ruraux comme urbains.

- **15 internats d'excellence dont 4 ouvertures, soit 134 nouvelles places**, dans l'académie au cours de l'année scolaire 2023-2024.
- **6 territoires éducatifs ruraux (TER).**
- **2 cités éducatives** généralisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : Brive-la-Gaillarde et Beaubreuil à Limoges.

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX AU SERVICE DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Les TER s'inscrivent dans une politique en faveur des territoires qui engage l'académie et les élus locaux dans une démarche contractuelle pluriannuelle.

Les TER visent à **renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.** Ils permettent ainsi une **approche globale du parcours des élèves.**

Les TER reposent sur un **réseau constitué d'au moins un collège et ses écoles de rattachement.** Leur périmètre géographique est envisagé à l'échelle d'un bassin de vie et déterminé en fonction de considérations locales.

L'académie de Limoges compte 6 territoires éducatifs ruraux, 2 dans chacun des trois départements :

- TER du plateau bortoï (19) ;
- TER Xaintrie Val'Dordogne (19) ;
- TER Marche et Combraille (23) ;
- TER Portes de la Creuse en Marche (23) ;
- TER d'Eymoutiers (87) ;
- TER Bellac/Le Dorat (87).

LES CITÉS ÉDUCATIVES POUR ACCOMPAGNER DES QUARTIERS URBAINS PRIORITAIRES

La cité éducative vise à **renforcer et à diversifier l'accompagnement des jeunes de 0 à 25 ans** par le développement d'alliances éducatives locales.

L'académie de Limoges a mis en place **2 cités éducatives : une en Corrèze et une en Haute-Vienne.**

La cité éducative de Brive-la-Gaillarde

Opérationnelle depuis le 2 mai 2022, la cité éducative de Brive-la-Gaillarde a élaboré un plan d'action au plus près des besoins locaux. Cette cité éducative impulse un cercle vertueux dans lequel parcours scolaire et parcours de vie interagissent positivement dans l'intérêt des jeunes des quartiers politique de la ville. En affinant la connaissance du territoire, en mutualisant l'expertise des agents et en s'appuyant sur les ressources et les forces de son territoire, la cité déverrouille les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants, les adolescents et les jeunes adultes qui constituent son public cible. Elle promeut de nouvelles manières de travailler pérennes tout en plaçant les usagers au cœur de son fonctionnement.

La cité éducative de Beaubreuil

Labellisée le 29 janvier 2022, la cité éducative de Beaubreuil à Limoges vise à mieux coordonner l'ensemble des dispositifs existants au profit des élèves du quartier et de leurs parents. Son objectif est de réunir tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) pour mieux accompagner les jeunes dans leur parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle.

L'INTERNAT D'EXCELLENCE COMME LEVIER D'ÉGALITÉ

L'internat d'excellence a pour objectif d'accompagner les collégiens et les lycéens au plus près de leurs besoins éducatifs et pédagogiques afin de les conduire au maximum de leur potentiel. Il offre aux élèves une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives.

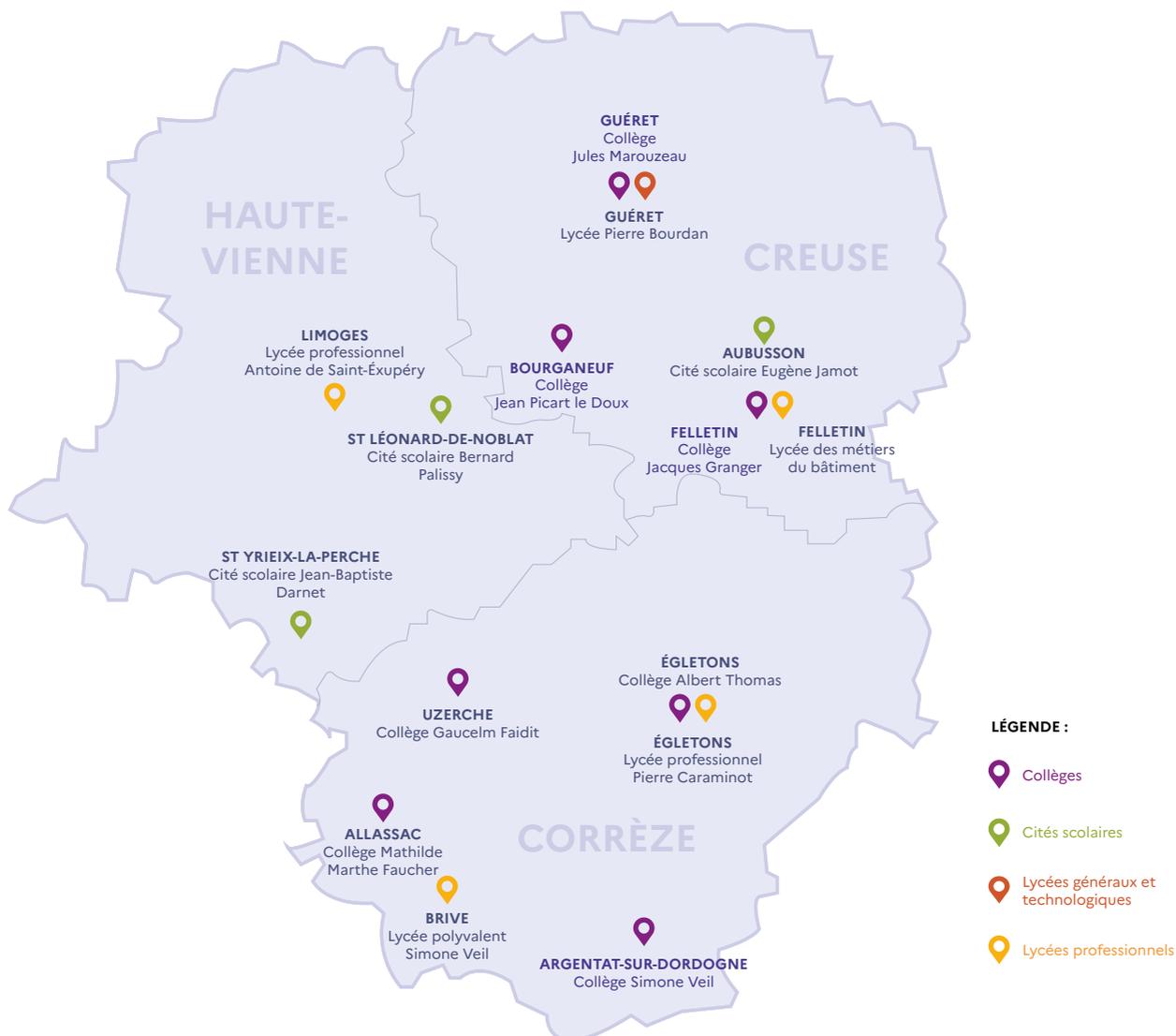
L'académie de Limoges compte actuellement **15 internats d'excellence** sur 46 internats publics :

- 6 en Corrèze ;
- 6 en Creuse ;
- 3 en Haute-Vienne.

Les 15 internats labellisés dans l'académie

- Collège Mathilde Marthe Faucher à Allassac ;
- Collège Simone Veil à Argentat-sur-Dordogne* ;
- Collège Jean Picart le Doux à Bourganeuf* ;
- Collège Albert Thomas à Égletons ;
- Collège Jacques Granger à Felletin* ;
- Collège Jules Marouzeau à Guéret* ;
- Collège Gaucelm Faidit à Uzerche ;
- Lycée Simone Veil à Brive-la-Gaillarde ;
- Lycée Pierre Caraminot à Égletons ;
- Lycée des métiers du bâtiment à Felletin ;
- Lycée Pierre Bourdan à Guéret ;
- Lycée Antoine de Saint-Exupéry à Limoges ;
- Cité scolaire Eugène Jamot/Jean Jaurès à Aubusson ;
- Cité scolaire Bernard Palissy à Saint-Léonard-de-Noblat ;
- Cité scolaire Jean-Baptiste Darnet à Saint-Yrieix-la-Perche.

* labellisation obtenue en 2023-2024.



4 La lutte contre le harcèlement : une priorité à l'école

L'ESSENTIEL

- La cellule académique de l'académie de Limoges est renforcée avec le recrutement de **4 personnes dédiées, à temps plein, à la lutte contre le harcèlement.**
- **89% des établissements de l'académie labellisés « pHARe ».**

UNE NOUVELLE CELLULE ACADÉMIQUE

La cellule académique dédiée à la lutte contre le harcèlement est désormais composée de **4 personnes spécifiques à temps plein** : une responsable académique et trois responsables départementaux.

La cellule est en charge de 4 missions principales :

- assurer la réception et le suivi de chaque signalement ;
- assurer le traitement des situations signalées en prenant l'attache des familles et des établissements pour aider à la résolution ;
- assurer le déploiement du dispositif pHARe dans les écoles et établissements ;
- élaborer des actions de formation au plus près des besoins.

À partir du 1^{er} septembre 2024, la cellule est joignable à l'adresse ci-dessous : stopharcelement@ac-limoges.fr

FOCUS

89% des établissements de l'académie labellisés « pHARe »

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 89% des écoles, collèges et lycées de l'académie ont obtenu la labellisation pHARe.

Le label pHARe vise à récompenser et valoriser l'engagement des équipes éducatives et des élèves en faveur de la lutte contre le harcèlement.

Un niveau de labellisation est attribué à chacun des dossiers retenus en fonction de l'ampleur des actions menées :

- le niveau 1 « engagé » correspond au premier niveau d'engagement ;
- le niveau 2 « confirmé » correspond à un niveau intermédiaire ;
- le niveau 3 « expert » correspond au plus haut niveau d'engagement.

→ **UN NUMÉRO UNIQUE** pour signaler les situations de harcèlement et de cyberharcèlement :

Plateforme nationale pour les victimes de harcèlement :

Service et appel gratuits



2024-2025 : LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME PHARE



LES NOUVEAUTÉS 2024

POUR LES FAMILLES

- **Plateforme de sensibilisation**
« Non au harcèlement – des clés pour les familles »
- **Information annuelle dispensée aux parents d'élèves** concernant l'apprentissage de la citoyenneté numérique, notamment l'interdiction du harcèlement dans l'espace numérique, en lien avec PIX

POUR LES ÉLÈVES

- **Pérennisation du questionnaire d'auto-évaluation** rempli par tous les élèves du CE2 à la terminale lors de la journée nationale Non au harcèlement pour diagnostiquer les situations de harcèlement
- **Généralisation des cours d'empathie** dans les écoles
- **Attestation de sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux** ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils **obligatoire pour tous les élèves de 6^e**

POUR LES PERSONNELS

- **Formations et autoformations** organisées par l'académie pour l'ensemble des personnels
- **Parcours d'autoformation spécifique** pour les chefs d'établissement
- **Parcours e-Inspé** à l'attention des professeurs stagiaires et néo-titulaires

5 L'école promotrice de santé : une priorité dans l'académie

L'ESSENTIEL

- **50 écoles et établissements de l'académie sont labellisés Édusanté**, dont 24 nouveaux labellisés en mai 2024.
- **Plus de 400 personnels de l'académie formés aux compétences psychosociales (CPS)** au cours de l'année scolaire 2023-2024.
- **48 écoles primaires de l'académie se sont engagées dans l'expérimentation des cours d'empathie.**
- **La campagne de vaccination HPV est reconduite pour l'année 2024-2025 dans l'académie de Limoges.**

LE LABEL ÉDUSANTÉ DANS L'ACADÉMIE

Le label Édusanté permet de reconnaître l'action d'une école ou d'un établissement en faveur de la **promotion de la santé, du bien-être et de la réussite des élèves.**

Le label est délivré aux écoles et établissements qui répondent aux critères suivants :

- présenter la démarche à la communauté éducative ainsi qu'aux partenaires ;
- mettre en place des actions cohérentes autour des 3 axes de l'École promotrice de santé (EPSa) : éduquer, prévenir, protéger ;
- impliquer les élèves et la communauté éducative ;
- former les équipes projet ;
- mettre en place des partenariats pluriels ;
- communiquer.

Cette reconnaissance académique vient certifier l'accès à un certain niveau d'expertise en matière de promotion de la santé. Elle récompense un travail important mené sur le terrain par les équipes et les élèves : elle permet de les mobiliser autour d'un projet fédérateur, d'entretenir leur motivation et les encourage à aller plus loin dans la démarche EPSa.

L'École promotrice de santé s'inscrit dans une **démarche d'approche de la santé dans ses dimensions physiques, psychiques, sociales**

et environnementales et contribue à favoriser les comportements favorables à la santé des élèves en développant la prévention dès le plus jeune âge. L'académie compte **50 écoles et établissements de l'académie labellisés Édusanté**, dont 24 nouveaux labellisés en mai 2024.

Les établissements labellisés

• En 2023 :



• En 2024 :



DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES À L'ÉCOLE

Très engagée dans l'École promotrice de santé, l'académie de Limoges a développé un large projet autour des compétences psychosociales (CPS). Il s'agit des capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales) qui **permettent de renforcer le pouvoir d'agir, de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives.** Les CPS sont des compétences de vie indispensables pour **appréhender soi-même et l'autre.**

Formation dispensée par les formateurs académiques auprès des M2 de l'INSPÉ

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, l'équipe académique en CPS est intervenue à l'INSPÉ auprès des étudiants en **M2 MEEF et fonctionnaires stagiaires à mi-temps** (150 personnes) afin de les sensibiliser aux compétences psychosociales :

- compétences émotionnelles ;
- approche centrée solution ;
- confiance en soi, etc.

Projet UNIRÉS

Les formations proposées par UNIRÉS (réseau des universités pour l'éducation à la santé) sont adossées à la recherche et reposent sur un réseau de coordonnateurs nationaux. Ils proposent des sessions de formation thématiques dont « **Écoles promotrices de santé et bien-être à l'école** ». Les formations sont adaptées aux différents contextes et sont déployées dans une logique partenariale.

L'académie de Limoges, accompagnée de 4 autres académies (Créteil, Grenoble, La Réunion et Rennes), participe à une expérimentation de ces formations pour les personnels de l'Éducation nationale.

Formations pour les personnels

Sur l'année 2023-2024, l'équipe académique en CPS est intervenue lors de **7 formations** sensibilisant ainsi **plus de 400 personnels** aux compétences psychosociales.

Un séminaire est également prévu le 21 septembre 2024 et concernera **plus de 300 personnels**.

L'ensemble de ces formations ont pour objectifs :

- de sensibiliser les personnels aux CPS ;
- d'outiller les personnels dans la gestion du quotidien avec les élèves et travailler autour d'un climat scolaire serein ;
- de travailler sur la posture professionnelle.

DES SÉANCES D'EMPATHIE EN FAVEUR DU CLIMAT SCOLAIRE

Entre janvier et juin 2024, des séances d'empathie ont été expérimentées dans **48 écoles avec pour premiers résultats :**

- l'évolution favorable des indicateurs de climat scolaire ;
- les ressentis positifs sur les conditions d'apprentissage, le climat de classe, la qualité de la relation et le bien-être, pour les élèves comme pour les équipes éducatives.

FOCUS

La vaccination HPV dans l'académie

À la rentrée scolaire 2023, l'académie de Limoges a généralisé, en lien étroit avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine et la région académique Nouvelle-Aquitaine, la **vaccination contre les papillomavirus pour l'ensemble des élèves de 5^e** afin de protéger les jeunes adolescents contre un futur risque de cancer. Elle est **gratuite et recommandée mais non obligatoire**.

Les enfants sont vaccinés après accord de leurs deux parents directement au sein du collège par une équipe de professionnels de santé d'un centre de vaccination.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024 :

- **1 517 collégiens** ont bénéficié d'une 1^{re} dose, dont 785 garçons et 732 filles ;
- **1 334 collégiens** ont bénéficié d'une 2^e dose, dont 683 garçons et 641 filles.

Calendrier 2024-2025

- Dépôt des autorisations parentales dès l'été 2024 et **jusqu'au 30 septembre 2024** ;
- Début des séances de vaccination le **3 ou le 4 octobre 2024**.

6 Encourager l'activité physique et sportive à l'école

L'ESSENTIEL

- **8 ouvertures de sections sportives** à la rentrée 2024.
- **7 établissements de l'académie proposent au moins une classe sport-études collective et 6 établissements proposent des sections sport-études en aménagement individuel.**
- **1 185 élèves de l'académie issus de 27 écoles et établissements vont assister aux Jeux paralympiques.**

RÉAFFIRMER LA PLACE DE L'EPS

En rendant l'EPS obligatoire et donc accessible à tous les enfants scolarisés de la maternelle à la terminale, la France est le premier pays européen à garantir à ses élèves un volume horaire aussi important d'activité physique et sportive :

- **à l'école élémentaire**, l'EPS est la troisième discipline enseignée en volume hebdomadaire ;
- **au collège**, avec 4 heures chaque semaine en 6^e et 3 heures en 5^e, 4^e et 3^e, l'EPS participe à l'épanouissement des élèves, à la lutte contre la sédentarité et au goût de l'effort ;
- **au lycée**, avec 2 heures hebdomadaires, l'EPS permet aux élèves de persévérer dans des activités physiques et sportives.

PÉRENNISER LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DE L'EPS

30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ)

Généralisées pour la deuxième année, les 30 minutes d'APQ bénéficient à tous les élèves des écoles élémentaires. En complément de l'EPS, elles visent à lutter contre l'inactivité croissante des enfants et à renforcer la concentration des élèves en classe.

Un kit de matériel pédagogique envoyé dans chaque école élémentaire, de nombreuses ressources téléchargeables sur Éduscol et des journées de formation académique viennent renforcer l'accompagnement de la mesure et faciliter sa mise en œuvre.

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les sections sportives scolaires permettent aux élèves d'avoir une pratique sportive renforcée grâce à un complément de 3 heures hebdomadaires. La dimension éducative de la section sportive permet de développer des thématiques éducatives en faveur de l'égalité filles-garçons, de la mixité, du climat scolaire, de la santé.

Les ouvertures à la rentrée 2024 :

- football arbitrage au lycée Bahuet à Brive-la-Gaillarde ;
- sport santé condition physique au collège Bernadette Chirac de Corrèze ;
- football au collège Bernadette Chirac de Corrèze ;
- escalade au collège Jean Picart le Doux de Bourgneuf ;
- football féminin aux collèges Martin Nadaud et Jules Marouzeau de Guéret ;
- rugby à XV au collège Martin Nadaud de Guéret ;
- sport santé bien-être au collège Maurice Genevoix de Couzeix ;
- handball au collège Albert Calmette de Limoges.

LE DISPOSITIF SPORT-ÉTUDES

Destiné aux élèves sportifs de haut niveau ou à haut potentiel sportif, le dispositif sport-études a été créé par la circulaire du 15 décembre 2023. Décliné en deux modalités (individuelle ou collective au sein d'une classe sport-études), le dispositif repose sur des aménagements et des allègements de scolarité pour les élèves bénéficiaires. Il s'agit de

permettre à des élèves identifiés de réussir un double cursus d'excellence, scolaire et sportif, grâce à un partenariat étroit entre acteurs de l'Éducation nationale et du sport.

À la rentrée 2024, sur l'ensemble du territoire académique, 7 établissements proposeront au moins une classe sport-études en groupe classe et 6 établissements proposeront au moins un dispositif sport-études en aménagement individuel.

Sport-études en groupe classe :

- football et VTT aux collèges Jules Marouzeau et Martin Nadaud de Guéret ;
- basket, judo et athlétisme au collège Auguste Renoir de Limoges ;
- basket, judo et athlétisme au lycée Auguste Renoir de Limoges ;
- rugby, athlétisme et triathlon aux lycées Simone Veil, Georges Cabanis et Bossuet de Brive-la-Gaillarde ;
- football féminin au collège Mathilde Marthe Faucher d'Allasac.

Sport-études en aménagement individuel :

- cyclisme aux lycées Pierre Bourdan et Jean Favard de Guéret ;
- handball à la cité scolaire Jean-Baptiste Darnet de Saint-Yrieix-la-Perche ;
- hockey sur glace et basket féminin au lycée Raoul Dautry de Limoges ;
- natation au collège Firmin Roz de Limoges ;
- natation et hockey sur glace au lycée d'Arsonval de Brive-la-Gaillarde.

Mise en œuvre des cordées du sport

Le dispositif des cordées du sport s'applique à l'ensemble des classes sport-études de l'académie à partir de la rentrée 2024.

Les cordées du sport sont une déclinaison des cordées de la réussite et s'adressent aux élèves sportifs de haut niveau ou de bon niveau. Il s'agit de les accompagner dans leur double parcours de réussite scolaire et sportive, sur le volet orientation, vers les études supérieures. Les actions ont été menées grâce au travail collaboratif entre l'inspection, la maison de la performance de Poitiers, l'université de Limoges et les chefs d'établissement.

LE DISPOSITIF MA CLASSE AUX JEUX

Grâce au programme de billetterie populaire de l'État, décliné dans le **dispositif Ma classe aux jeux**, 1 185 élèves de l'académie et leurs accompagnateurs bénéficient de billets pour assister à une ou plusieurs sessions des Jeux paralympiques durant la semaine du 2 au 6 septembre 2024. Ils vont ainsi découvrir les parasports et vivre cette compétition internationale en direct.



7

Garantir à tous l'accès à l'éducation artistique et culturelle

L'ESSENTIEL

- **96 % des établissements de l'académie de Limoges recourent au Pass Culture** pour offrir des activités d'EAC (éducation artistique et culturelle) aux élèves.
- **359 projets EAC** ont été recensés pour l'année scolaire 2023-2024, bénéficiant à **19 330 élèves**.
- **382 projets EAC** ont d'ores-et-déjà été déposés pour l'année scolaire 2024-2025. Ils bénéficieront à **plus de 21 300 élèves**.

UN ENRICHISSEMENT DES APPRENTISSAGES

L'éducation artistique et culturelle (EAC) favorise l'épanouissement individuel et collectif de tous les élèves, en les rendant sensibles à leur environnement, aux autres et à l'esthétique du monde qui les entoure. Les élèves apprennent ainsi à développer leur créativité et à partager une culture commune.

PERSPECTIVES ACADÉMIQUES POUR 2024-2025

382 projets à l'initiative des écoles et des établissements scolaires ont été déposés dans le cadre des campagnes d'appels à projets pour l'année scolaire 2024-2025 :

- **222 pour le 1^{er} degré ;**
- **160 pour le 2nd degré ;**
- **plus de 21 300 élèves bénéficiaires.**

Quelques dispositifs mis en place dans l'académie

Dans un souci de démocratisation de l'EAC, la délégation académique arts et culture de Limoges élabore un **catalogue enrichi et diversifié de dispositifs à destination des écoles et établissements scolaires**.

Les offres qui y sont recensées permettent de couvrir les **huit domaines de l'EAC** : arts visuels et patrimoine ; cinéma-audiovisuel ; culture scientifique, technique et industrielle ; éducation aux médias et à l'information ; histoire et mémoire ; livre et lecture ; musique ; spectacle vivant (théâtre, danse, arts du cirque, éloquence...).

Coup de projecteur sur quelques dispositifs reconduits à la rentrée

- **Le prix Sony Labou Tansi**, organisé par le Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PREAC) de l'académie de Limoges, s'adresse aux lycéens francophones. Il permet de présenter aux élèves des pièces de théâtre aux univers culturels variés. Cette année, le dispositif fera découvrir la pièce de David Paquet *2H14*.

- **Hommage à George Sand** : à l'occasion des 150 ans de la mort de George Sand en 2026, la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson va faire réaliser une tapisserie de 50m² d'après la maquette de l'artiste Françoise Pétrovitch. À cette occasion, la Cité internationale de la tapisserie souhaite engager un projet pluridisciplinaire autour de l'égalité homme-femme avec des écoles et établissements. Les professeurs des classes inscrites bénéficieront d'une journée de formation intégrée au PAF (plan académique de formation) afin de bénéficier d'un accompagnement dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets.

- **Migration, citoyenneté, vidéo // Cour(t)s d'histoire** est un concours de courts-métrages destinés aux collégiens et lycéens. Il invite les classes à réaliser le portrait d'une personne liée à l'histoire de l'immigration territoriale. Pour cela, chaque court-métrage doit s'appuyer sur des images d'archives, des photos, des vidéos et des réalisations d'élèves (arts plastiques, numérique, musique, etc.).

FOCUS

Le prix Passerelle(s)

Le Prix Passerelle(s) est un prix littéraire destiné aux élèves de CM2-6^e et de 3^e-2^{de}, créé en 2011 par un groupe de professeurs documentalistes de l'académie de Limoges.

Pour chaque niveau, les élèves doivent lire des romans sélectionnés et être capables d'argumenter le choix de leur livre préféré. Des rencontres avec les auteurs sont proposées aux établissements participants.

Pour les deux niveaux, des demi-journées sont organisées au Théâtre de l'Union à Limoges. Lors de ces demi-journées, les comédiens de l'Académie de l'Union, école supérieure professionnelle de théâtre du Limousin, mettent en espace des lectures. À cette occasion, les élèves votent pour le Prix d'interprétation. En fin d'année scolaire, ils votent également pour leur roman préféré au sein de leurs établissements scolaires.

Les objectifs du prix :

- développer la lecture plaisir en conservant des exigences littéraires ;
- promouvoir la langue française ;
- enrichir les connaissances culturelles ;
- faire découvrir le patrimoine artistique proche ;
- s'approprier des lieux culturels comme le théâtre, les médiathèques, etc. ;
- faciliter l'intégration dans le cycle supérieur.



Partie 2

Des femmes et des hommes qui changent la vie





8

Mieux reconnaître et valoriser tous les métiers

L'ESSENTIEL

Pour mieux reconnaître tous les métiers de l'Éducation nationale, mais aussi pour renforcer leur attractivité, des efforts importants se poursuivent en 2024-2025. Ils concernent aussi bien des réformes statutaires que de nouvelles revalorisations et touchent :

- les enseignants et personnels d'éducation ;
- les personnels administratifs et techniques, sociaux et de santé ;
- les agents nouvellement nommés ;
- l'académie se mobilise également pour faire connaître et valoriser les métiers de l'Éducation nationale dans toute leur diversité.

LES ENSEIGNANTS ET PERSONNELS D'ÉDUCATION

À la rentrée 2023, les enseignants exerçant dans les 1^{er} et 2^d degrés et les personnels d'éducation et d'orientation ont bénéficié de revalorisations salariales sans condition d'au moins 125 € net par mois (158 € en moyenne) et de l'amélioration de leurs perspectives de carrière. Également depuis 2023, dans le cadre du Pacte enseignant, des missions complémentaires rémunérées 1 250 € brut par an et par mission (1 131 € net) sont proposées aux enseignants volontaires.

NOUVEAU

Un passage facilité et accéléré aux grades supérieurs

L'accès à la hors-classe dans les corps enseignants est amélioré par un relèvement progressif du taux de promotion, qui est fixé, au 1^{er} septembre 2024, à 22 % des enseignants promouvables.

S'agissant de l'accès à la classe exceptionnelle, un taux de promotion remplace dès le 1^{er} septembre 2024 la règle du contingentement. Des taux différenciés sont prévus selon les corps compte tenu de leur démographie spécifique (de 7,5 à 29 %).

Ce passage facilité et accéléré aux grades supérieurs permet notamment à davantage de professeurs de terminer leur carrière à des indices plus élevés qu'auparavant, ce qui constitue un avantage pour la liquidation de leur retraite.

NOUVEAU

La nouvelle rémunération des personnels de direction

Dès le 1^{er} septembre 2024, les personnels de direction **adhèrent au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel** (Rifseep) :

- un régime plus transversal et partagé dans la fonction publique ;
- un outil indemnitaire plus lisible, simple et rationnel ;
- qui permet la valorisation des acquis de l'expérience et de la mobilité.

- Au 1^{er} janvier 2025, leur grille indiciaire est revalorisée, pour un gain de fin de carrière s'élevant à 3 367 € brut par an.

FOCUS

Journées portes ouvertes au rectorat et dans les trois DSDEN de l'académie

Dans le cadre de la Quinzaine de l'emploi public, le rectorat de Limoges et les 3 DSDEN de l'académie ont chacun organisé un Forum des métiers. Pour la deuxième année consécutive, le grand public a pu découvrir le panel des métiers et des carrières proposé par l'Éducation nationale au travers d'ateliers animés par les personnels de l'académie.

LES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Dans le cadre de son agenda social, le ministère œuvre également de manière continue pour améliorer les conditions de recrutement et d'emploi des AESH. L'objectif est de valoriser leurs fonctions et leurs perspectives professionnelles. **Tous bénéficient d'une grille de rémunération ainsi que d'une formation continue tout au long de l'année.**

NOUVEAU

La loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 prévoit que **l'État assure la prise en charge financière de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne.** À la rentrée scolaire 2024, il reviendra donc au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en lieu et place des collectivités territoriales, de rémunérer les AESH qui interviennent auprès de ces enfants, ceci pouvant améliorer leur rémunération avec l'accroissement de leur temps de travail.

LES PERSONNELS INGÉNIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, PÉDAGOGIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ (IATPSS)

L'effort conséquent de revalorisation indemnitaire des **personnels administratifs** engagé depuis 2021 (4 450 € brut pour les attachés d'administration, 2 480 € brut pour les secrétaires administratifs et 1 875 € brut pour les adjoints administratifs) se poursuit en 2024 avec un nouveau gain annuel de près de 960 € brut pour les attachés et 450 € brut pour les secrétaires administratifs.

Après avoir vu leur structure de carrière harmonisée avec celle des infirmiers de la fonction publique hospitalière (FPH), les **infirmiers de l'Éducation nationale** bénéficient en 2024 d'une revalorisation indiciaire de 49 points d'indice majoré par échelon, soit 191 € net par mois. **Les médecins de l'Éducation nationale** ont quant à eux bénéficié d'une revalorisation indemnitaire de 7 700 € net par an de 2021 à 2023.

Dans la continuité des mesures indemnitaires très significatives initiées en 2020, une revalorisation indemnitaire moyenne annuelle de 3 300 € et 2 600 € net est respectivement allouée aux **conseillers techniques de service social et assistants de service social.**

Dans la filière « systèmes d'information », les **personnels ITRF informaticiens** sont revalorisés d'un montant compris entre 600 € brut pour les adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF) et 1 000 € brut pour les ingénieurs de recherche.

Dans le cadre de leur adhésion au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep), les **personnels techniques et pédagogiques** bénéficient en 2024 d'un nouveau gain moyen annuel de 2 000 € brut, identique à celui de 2023.

FOCUS

Un séminaire RH dans l'académie

En début d'année scolaire 2023-2024, l'académie a organisé un séminaire axé sur les ressources humaines examinées au prisme de la recherche et des échanges pratiques.

Le directeur général des ressources humaines de l'Éducation nationale était présent pour assister au séminaire organisé au musée national Adrien Dubouché.

Plus de 150 personnes, issues de l'académie de Limoges, d'autres académies et d'organisations ont participé à ce séminaire afin d'échanger sur l'évolution des métiers RH, l'attractivité des métiers, l'accompagnement des personnels et leur bien-être au travail.



Le Pacte dans l'académie de Limoges

DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES ATTRACTIVES ET MIEUX RÉMUNÉRÉES

- **Des missions complémentaires** proposées aux enseignants volontaires

- **Des missions spécifiques :**
 - au 1^{er} degré
 - au collège
 - au lycée général et technologique
 - au lycée professionnel

Priorité donnée au remplacement de courte durée dans le 2nd degré

- **Des missions quantifiées** en heures ou forfaitaires

- **Une rémunération forfaitaire** de 1 250 € brut annuels par mission

LES CHIFFRES 2023-2024*

23%

des personnels en moyenne ont adhéré au Pacte
19 % dans le 1^{er} degré
26 % dans le 2nd degré

2 135 €
annuels brut

de gain moyen par enseignant

2 042

personnels mobilisés dans le Pacte

Les missions les plus choisies

- **Dans le 2nd degré :**

- Le remplacement de courte durée constitue la mission la plus mobilisée (29 % des parts) ;
- Vient ensuite la mission « Devoirs faits » (24 % des parts).

- **Dans le 1^{er} degré**

- Les stages de réussite et École ouverte prédominent (29 %) ;
- Le soutien aux élèves sur les savoirs fondamentaux vient ensuite (24 %).

+

missions forfaitaires

- 52 % consacrées à la coordination de projets innovants ;
- 19 % consacrées à l'appui des élèves à besoins éducatifs particuliers.

LES OBJECTIFS 2024-2025

- **Amplifier la dynamique d'amélioration du remplacement des enseignants dans le 2nd degré** en doublant les parts de Pacte qui y sont consacrées.
- **Favoriser l'apprentissage des savoirs fondamentaux pour tous les élèves** en renforçant les moyens consacrés aux dispositifs de soutien et aux Stages de réussite dans le 1^{er} degré et en maintenant ceux consacrés aux Devoirs faits et à l'École ouverte dans le 2nd degré.
- **Recentrer les missions de coordination sur les projets d'innovation pédagogique prioritaires.**



9

Proposer à tous les personnels une formation continue exigeante

L'ESSENTIEL

Au-delà de l'impérative nécessité de rénover les processus de recrutement et de formation initiale des enseignants, la formation continue se caractérise par :

- **des formations plus en proximité**, qui touchent davantage de collectifs enseignants ;
- **une école académique de la formation continue (EAFC)** pour développer des modalités de formation diversifiées afin de s'adapter aux besoins des personnels ;
- **un plan national de formation ambitieux et rénové** dans ses modalités pour accompagner la politique du ministère.

L'OFFRE DE PARCOURS DE FORMATION DE L'EAFC

L'école académique de la formation continue (EAFC) accompagne le développement professionnel individuel des personnels de l'Éducation nationale et propose une aide à la construction d'un parcours de formation adapté à chacun. Elle offre :

- des **parcours d'accompagnement** d'entrée dans les métiers ;
- des **actions de formation continue** pour consolider les compétences professionnelles tout au long de la carrière ;
- des **préparations aux concours** pour accompagner les parcours et les mobilités professionnelles de tous les agents ;
- des **parcours de formations thématiques certifiants ou diplômants**.

Elle accompagne également les collectifs, en mobilisant les compétences pédagogiques et organisationnelles du service pour permettre la mise en œuvre de formations de proximité au sein des établissements scolaires afin de répondre aux besoins des enseignants et des personnels.

L'EAFC de l'académie de Limoges propose depuis deux années consécutives **des parcours de formations thématiques, certains ouverts à tous les personnels**, dont les objectifs sont l'acquisition de connaissances et de compétences, mais aussi de favoriser et développer une culture commune de la formation.

LES PARCOURS PROPOSÉS EN SEPTEMBRE 2024

11 parcours sont proposés, 3 d'entre eux, construits grâce à un partenariat avec l'Université de Limoges, permettront aux stagiaires d'obtenir un diplôme universitaire.

- **DU formation des formateurs**, pour tous les personnels engagés dans une action de formation ;
 - **DU management**, pour tous les personnels en situation d'encadrement ;
 - **DU devenir acteur de l'école inclusive**, pour les enseignants du 1^{er} et 2nd degré, les CPE et les chefs d'établissement ;
 - **Être acteur de son climat de travail**, pour tous les personnels ;
 - **S'engager en faveur de l'égalité filles-garçons en établissement**, pour tous les personnels ;
 - **Questionner sa pratique professionnelle pour apprendre autrement**, pour les enseignants du 1^{er} et 2nd degré, les CPE et les chefs d'établissement ;
 - **Sensibilisation à l'école inclusive**, pour tous les personnels ;
- L'école inclusive pour les AESH**, pour les AESH ;
- **Réinventer sa formation**, pour les formateurs avec projet de mise en œuvre d'une formation ;
 - **Moodle dans l'enseignement**, pour les enseignants du 2nd degré ;
 - **Enseigner avec le numérique**, pour les enseignants du 2nd degré.

10 Faire vivre les valeurs de la République

CONSOLIDER LE DISPOSITIF NATIONAL ET ACADÉMIQUE

Le **Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République** est garant de la doctrine en matière d'application du principe de laïcité en milieu scolaire.

Une **équipe nationale** composée des directions du ministère apporte un appui opérationnel et une réponse unifiée sur l'ensemble du territoire.

Une **équipe académique des valeurs de la République** (EAVR) est chargée de former et de soutenir au quotidien les personnels de direction et les inspecteurs de l'Éducation nationale dans l'académie en cas d'atteinte à la laïcité et d'actes racistes ou antisémites.

UN PLAN DE FORMATION « LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE »

Le **plan de formation « Laïcité et valeurs de la République »**, initié à la rentrée 2021, s'étend sur quatre années scolaires.

Au sein de l'académie de Limoges, 22 personnels ont suivi une formation de formateurs et dispensent désormais cet enseignement aux agents de l'Éducation nationale. Parmi ces formateurs, certains ont bénéficié ou bénéficient d'une formation renforcée. Ces formateurs académiques ont construit différents outils de formation académiques : supports de formation, ressources mises à disposition en ligne pour les stagiaires...

Le groupe de formateurs mène actuellement la formation de l'ensemble des personnels de l'académie. Ce sont au total environ **12 000 personnels** qui sont formés sur 4 ans avec des schémas de formation adaptés selon les catégories de personnels concernés. En fin d'année scolaire 2023-2024, **environ 80% des personnels de l'académie ont été formés.**

ACCOMPAGNER ET FORMER LES ENSEIGNANTS

Depuis 2024, **trois plans interministériels** (égalité femmes-hommes ; lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine ; lutte contre la haine anti-LGBT+) sont mis en œuvre pour lutter contre les représentations stéréotypées.

Le renforcement de la formation de l'ensemble des personnels sur ces questions permet de construire une culture commune et une meilleure réponse aux discriminations. Dans un contexte de recrudescence des actes à caractère raciste et antisémite, le vadémécum **Agir contre le racisme et l'antisémitisme** a été mis à jour. **Deux parcours de formation** ont également été déployés pour mettre en œuvre la journée de formation obligatoire, prévue par le plan national piloté par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah).

L'**équipe académique des valeurs de la République** intervient désormais également pour renforcer l'accompagnement pédagogique des professeurs. Des cellules d'appui pédagogique seront mises en place pour accompagner les professeurs qui anticipent ou rencontrent des difficultés en matière de contestation de leur enseignement.

PROTÉGER LES PERSONNELS ET RENFORCER LEUR AUTORITÉ

Le décret du 16 août 2023 donne aux directeurs et chefs d'établissement des moyens de réponse face à des atteintes graves aux valeurs de la République :

- le chef d'établissement engage systématiquement une **procédure disciplinaire** « lorsque l'élève commet un acte portant une atteinte grave aux principes de la République, notamment au principe de laïcité » ;
- les personnels de direction peuvent bénéficier de l'**appui des directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale** afin de garantir la sécurité des personnels et la sérénité de la procédure disciplinaire ;
- la **protection fonctionnelle** est octroyée systématiquement aux personnels en cas d'atteinte à la laïcité mettant en cause leur sécurité.

En cas de perturbation de l'école ou de l'établissement et de besoin d'appuis, **l'équipe académique des valeurs de la République**

intervient pour apporter aux équipes de direction et professeurs un soutien concret. La prise en charge de ces situations peut inclure :

- le dépôt de plainte au titre de la personne morale ;
- le signalement des faits au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale) ;
- la protection des agents (loi du 24 août 2021) ;
- le lien avec les forces de sécurité ;
- en cas d'actes racistes ou antisémites, des inspecteurs d'académie dédiés accompagnent également les écoles et établissements pour la prise en charge des victimes, élèves ou personnels.

L'égalité professionnelle femmes-hommes : un enjeu majeur pour notre institution

L'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination sont des marqueurs forts pour notre institution et font partie des valeurs que notre École promeut au quotidien. La double labellisation Égalité et Diversité en atteste depuis juin 2022.

LA DOUBLE LABELLISATION ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ



ÉGALITÉ
DIVERSITÉ
ON EN FAIT
UNE RÉALITÉ

QUI ?

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

POURQUOI ?

Pour souligner l'engagement et la volonté d'amélioration continue dans le cadre d'une gestion des ressources humaines du XXI^e siècle

QUAND ?

Depuis juin 2022 et pour une durée de quatre ans

Objectifs

- **Mobiliser** l'ensemble de la communauté éducative autour d'actions concrètes et de bonnes pratiques en faveur de l'égalité professionnelle et de la diversité
- **Identifier** les points forts et les actions d'amélioration
- **Engager** les équipes dans les évolutions à conduire pour gagner en attractivité
- **Intégrer** l'égalité et la diversité dans les politiques RH au bénéfice des agentes et des agents, en cohérence avec les politiques publiques de diversité, d'inclusion et de lutte contre les violences portées par le ministère au bénéfice des élèves

→ **Un audit de surveillance** a eu lieu en novembre 2023 pendant dix jours pour suivre l'avancement de l'égalité femmes-hommes et de la diversité dans les politiques RH comme dans les politiques publiques ministérielles, dans un périmètre couvrant l'administration centrale et 7 académies dont l'**académie de Limoges**, et pour faire évoluer encore notre action.

LES NOUVEAUTÉS 2024

- **Accompagnement des académies dans la démarche de labellisation** et formations à l'auto-évaluation et à l'audit programmées tout au long de l'année scolaire pour préparer l'audit de renouvellement de la labellisation à l'automne 2025, qui concernera l'ensemble des 30 académies.
- **Deuxième Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2027** pour conforter l'engagement du ministère à faire progresser cette politique RH.



11

Transformer les pratiques pédagogiques avec le Conseil national de la refondation dans l'académie de Limoges

Objectif

Améliorer l'efficacité des pratiques pédagogiques et la qualité des apprentissages des élèves et s'assurer de leur diffusion.



222
projets déposés

183
projets validés

47 742
élèves bénéficiaires
scolarisés en école ou en
établissement avec un
projet CNR validé

Lancé dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR) en octobre 2022, le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » s'est fortement déployé dans toute l'académie.

Dans le cadre de concertations locales dans les écoles et établissements, le dispositif a pour objectif de faire émerger des initiatives de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités.

DES PROJETS REMARQUABLES ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS DES ÉLÈVES ET DES TERRITOIRES

Les écoles et établissements ont construit, grâce à leurs équipes éducatives et avec leurs partenaires, des projets adaptés aux

spécificités de leurs élèves et de leurs territoires.

Ces projets illustrent toute la richesse du savoir-faire ainsi que toute la créativité des équipes enseignantes et éducatives.

Principales thématiques des projets déposés :

- L'excellence (lutte contre le décrochage scolaire, lire écrire et compter, parcours d'apprentissage...);
- Conditions favorables à l'apprentissage et au bien-être des élèves (Aménagement des espaces, EDD (éducation au développement durable, santé et éducation à la sexualité...);
- Égalité (climat scolaire et prévention de la violence, école inclusive et aménagement pédagogique, EAC, égalité filles-garçons...).

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DE L'ACADÉMIE

1^{ER} DEGRÉ

École primaire de Donzenac en Corrèze

L'école primaire de Donzenac a lancé un projet ambitieux visant à garantir la **réussite scolaire, sociale, sportive et culturelle** de chaque élève tout en favorisant le **bien-être de tous**.

Ce projet repose sur l'adaptation des pratiques pédagogiques aux besoins spécifiques des élèves et sur le renforcement de la co-éducation. Il s'appuie sur une dynamique initiée par l'école, la municipalité et ses partenaires ainsi que sur les réflexions engagées en 2020-2021 pour son élaboration et ses concertations réalisées dans le cadre du processus d'auto-évaluation de l'école en 2021-2022. L'objectif est de faire évoluer les pratiques éducatives pour garantir une réussite globale et inclusive.

- Budget alloué : 18 165,90 €

École primaire de Saint-Victor-en-Marche en Creuse

Aire fluviale éducative

L'école primaire de Saint-Victor-en-Marche, déjà labellisée E3D pour son engagement en faveur du développement durable, poursuit son projet éducatif centré sur l'eau et la rivière Gartempe. Ce projet, qui explore le milieu naturel et le cycle de l'eau, met en lumière les menaces que le changement climatique fait peser sur ces écosystèmes, soulevant ainsi des questions essentielles sur la protection des milieux aquatiques.

L'aire fluviale éducative est un espace mis à disposition par la municipalité qui permet aux élèves de passer de simples observateurs à acteurs décisionnaires.

Budget alloué : 3 656,17 €

École maternelle de Saint-Léonard-de-Noblat en Haute-Vienne

Actifs dans notre commune ! Actifs dans nos apprentissages !

Le projet de l'école vise à enrichir les compétences des élèves en leur offrant des opportunités d'apprentissage au-delà des salles de classe traditionnelles. Il encourage les enfants à explorer le monde qui les entoure, à mobiliser le langage dans toutes ses dimensions et à agir, s'exprimer et comprendre à travers l'activité physique.

Budget alloué : 14 591,32 €

2ND DEGRÉ

Lycée des métiers Marcel Barbanceys de Neuvic en Corrèze

Patrimoine et histoire du lycée

Au travers de son projet CNR, le lycée souhaite mettre en lumière son atelier de restauration de matériel agricole ancien ouvert depuis plusieurs années.

Ce projet s'articule autour de deux actions principales :

- mettre à l'abri ces matériels anciens, les restaurer et organiser des sorties pédagogiques pour les élèves ;
- préserver et valoriser la collection pédagogique ainsi que le patrimoine architectural du lycée.

Budget alloué : 14 591,32 €

Lycée professionnel Delphine Gay de Bourgneuf en Creuse

Le bus des savoirs ambulants

Le projet consiste à mettre à disposition de l'établissement un plateau technique de formation innovant et mobile tout en s'inscrivant dans une logique de déploiement des services aux personnes en milieu rural.

Les objectifs principaux sont de rendre l'établissement visible et attractif malgré son implantation en grande ruralité, de pérenniser une offre de formation proposant des filières « rares » dans l'enseignement public, et de moderniser les installations techniques pour garantir une pédagogie efficace en accord avec les référentiels.

Budget alloué : 12 174,36 €

Collège Pierre de Ronsard de Limoges en Haute-Vienne

Transmisciencias

Le collège lance le projet « Transmisciencias », qui ouvre ses portes aux élèves des écoles du secteur en leur permettant d'utiliser les salles de sciences et le matériel du collège, tout en profitant d'ateliers organisés par le centre de culture scientifique, technique et industrielle Récréasciencias. Ce projet vise à promouvoir les sciences dès la maternelle et jusqu'à la fin du collège, en développant une collaboration partenariale et inter-degrés.

Il crée également des liens solides entre les équipes enseignantes du premier et du second degrés autour de la valorisation des domaines scientifiques, tout en renforçant l'attractivité du collège.

Budget alloué : 28 459 €





Partie 3

**Des enjeux qui
définissent l'avenir**



12 Développer les compétences numériques

L'ESSENTIEL

- **L'attestation de sensibilisation au numérique devient obligatoire à la rentrée pour les élèves de 6^e.**
- **Les compétences numériques se développent dans tous les enseignements.** Le nouveau programme de technologie du cycle 4 porte une ambition inédite pour le numérique.
- **Le développement des compétences numériques des professeurs est encouragé** par la création d'une attestation accessible aux personnels volontaires et par la mise à disposition de communs numériques (Éléa, Capytale, la Forge) pour créer et partager leurs propres ressources.

LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

Des programmes adaptés

Les compétences numériques sont essentielles à l'éducation, tant pour les apprentissages tout au long de la vie que dans l'exercice des droits et des devoirs. Elles constituent un jalon fondamental du cursus scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

L'École doit jouer un rôle déterminant dans l'appropriation d'une culture numérique responsable et éthique. **De l'école au lycée, les programmes scolaires insistent sur la nécessité d'acquérir progressivement la maîtrise des compétences numériques.** Tous les enseignements mobilisent des outils et des ressources numériques, contribuant ainsi au développement des compétences des élèves et à l'usage pertinent du numérique.

Le nouveau programme de technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique afin de construire la pensée informatique des élèves à partir de la 5^e autour de quatre piliers : les données, les algorithmes, les langages et les machines.

Les attestations et certifications PIX, pour un usage quotidien

Les élèves seront sensibilisés à l'usage raisonné du numérique au cours de l'école élémentaire avec l'expérimentation d'un **programme PIX Junior**, dédié aux élèves de cours moyen.

Face aux enjeux d'éducation au numérique et de lutte contre le cyberharcèlement, **les élèves de 6^e suivront une sensibilisation**

au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux ainsi qu'aux dérives et aux risques possibles. Certifiée par PIX, cette sensibilisation devient obligatoire à la rentrée 2024. Ce dispositif s'inscrit dans les 10 heures d'apprentissage par an consacrées à la question du harcèlement dans le cadre du programme PHARE.

PIX Junior et l'attestation PIX 6^e instaurent un continuum de formation qui aboutit à une certification obligatoire du niveau de maîtrise des compétences numériques en classe de 3^e et en fin de cycle terminal.

FOCUS

La pause numérique

En expérimentation dans 3 collèges de l'académie, la « pause numérique » est un dispositif qui permet de mettre les téléphones portables des élèves à l'écart tout au long de la journée. La période charnière du collège a été ciblée car elle concentre un public très jeune et particulièrement exposé aux risques de violences associées aux dérives des usages du numérique.

Les trois collèges concernés sont :

- Eugène Freyssinet à Objat en Corrèze ;
- Jean Zay à Chambon-sur-Voueize en Creuse ;
- Fabre d'Églantine à Saint-Sulpice-les-Feuilles en Haute-Vienne.

L'expérimentation se mettra en place progressivement après la rentrée.

13 Favoriser l'engagement et transmettre les valeurs de la République

L'ESSENTIEL

- Le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) est mis en œuvre à la rentrée 2024 à chaque début de cycle pour les classes de CP, CE2, 5^e et 2^{de}. Au cycle 4, 18 heures de projets d'éducation à la citoyenneté l'enrichissent.
- Près de 250 élèves dans le dispositif CLE (classes et lycées engagés) pour l'année 2024-2025
- 23 établissements labellisés égalité filles-garçons

NOUVEAU

LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE RÉNOVÉ DU CP À LA TERMINALE

Publié en juin 2024, le nouveau programme d'EMC entre en vigueur progressivement à partir de la rentrée scolaire 2024. Il fixe les contenus d'enseignement pour chaque année du CP à la terminale et **porte une même ambition pour tous les lycéens, avec un programme commun aux voies générale, technologique et professionnelle.**

Le nouveau programme reprend les thèmes bien identifiés de **formation à la citoyenneté républicaine : principes et valeurs de la République, laïcité, culture institutionnelle et juridique.** Il se veut également en phase avec les enjeux contemporains en intégrant, pour chaque niveau d'enseignement, des contenus relevant de **l'éducation au développement durable, aux médias et à l'information.**

Il s'accompagne d'une redéfinition du cadre plus général de l'éducation à la citoyenneté, inscrite dans un **parcours citoyen**, avec des compétences civiques et citoyennes à développer pour acquérir une culture de la démocratie.

Au cycle 4, l'EMC est complété par 18 heures annuelles consacrées à des projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information, et au développement durable. Un guide d'accompagnement propose des éléments de cadrage et des exemples de projets à mener en classe ou dans l'établissement (concours, temps forts, partenariats institutionnels et associatifs). Le renforcement de la culture juridique et

institutionnelle se traduit notamment par la généralisation du passeport Éducroit.

Le programme d'EMC encourage plus globalement les élèves à **s'investir dans des projets tout au long de leur scolarité**, en leur offrant un cadre pour s'engager contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, les LGBTphobies et, plus largement, contre tous les agissements à caractère discriminatoire.

LE DISPOSITIF CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS DANS L'ACADÉMIE DE LIMOGES

Le label « classe engagée » ou « lycée engagé » permet à des élèves de seconde et de première année de CAP de bénéficier d'un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives autour de l'engagement et s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens. La labellisation est définie en fonction de la thématique du projet de classe déterminée selon les dominantes suivantes :

- défense et mémoire ;
- sport et jeux olympiques et paralympiques ;
- environnement ;
- résilience et prévention des risques.

Le projet pédagogique intègre également la participation à un séjour de cohésion du service national universel sur temps scolaire, dont une partie du contenu est articulé avec la thématique du projet pédagogique d'engagement.

CHIFFRES

2023-2024, première année de mise en place :

- 8 lycées
- 9 classes engagées
- près de 185 élèves

2024-2025, deuxième année de mise en place :

- 11 lycées
- 14 classes engagées
- près de 250 élèves (prévision)

Les CLE en 2023-2024 dans l'académie de Limoges

Dans l'académie, **8 lycées** se sont emparés du dispositif « **Classes et lycées engagés** » dès sa mise en place, à la rentrée scolaire de septembre 2023.

En Corrèze

- Lycée professionnel Lavoisier à Brive-la-Gaillarde : un projet environnement ;
- Lycée professionnel Marcel Barbançais à Neuvic : un projet défense et mémoire.

En Creuse

- Lycée des métiers du bâtiment à Felletin : un projet résilience et prévention des risques ;
- Lycée professionnel Delphine Gay à Bourgneuf : environnement et résilience et prévention des risques.

En Haute-Vienne

- Lycée Léonard Limosin à Limoges : deux classes engagées travaillent autour de la protection de l'environnement ;
- Lycée Gay Lussac à Limoges : un projet sport et jeux olympiques et paralympiques ;
- Lycée professionnel George Sand au Dorat : résilience et prévention des risques et sport et jeux olympiques et paralympiques ;
- Lycée agricole Les Vaseix à Verneuil-sur-Vienne : un projet résilience et prévention des risques.

Les CLE en 2024-2025 dans l'académie de Limoges

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'académie de Limoges prévoit **14 classes engagées** au sein de **11 lycées** :

En Corrèze

- Lycée professionnel Marcel Barbançais à Neuvic : un projet défense et mémoire ;
- Lycée professionnel René Cassin à Tulle : un projet résilience et prévention des risques.

En Creuse

- Lycée professionnel Jean Jaurès à Aubusson : une classe sport et Jeux olympiques et paralympiques, et une classe environnement.
- Lycée professionnel Louis Gaston Roussillat à Saint-Vaury : un projet environnement ;
- Lycée des métiers du bâtiment à Felletin : un projet résilience et prévention des risques ;
- Lycée professionnel Delphine Gay à Bourgneuf : un projet résilience et prévention des risques ;
- Lycée agricole Alphonse Defumade à Ahun : un projet environnement.

En Haute-Vienne

- Lycée professionnel Marcel Pagnol à Limoges : un projet sport et jeux olympiques et paralympiques ;
- Lycée Léonard Limosin à Limoges : deux classes environnement et une classe résilience et prévention des risques.
- Lycée agricole Les Vaseix à Verneuil-sur-Vienne : un projet environnement.
- Lycée professionnel George Sand au Dorat : un projet résilience et prévention des risques.

23 ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

Ce label consacre la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative autour d'une approche intégrée de l'égalité. Il favorise l'engagement des élèves dans le cadre des enseignements, des actions éducatives et des instances de la démocratie scolaire. Le label est un levier pour améliorer le climat scolaire et lutter contre les violences de genre au sein des établissements scolaires.





14 Rapprocher l'École du monde du travail

SOUTENIR L'AMBITION DES ÉLÈVES PAR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DE L'ENTREPRISE

Découverte des métiers au collège

Connaître la diversité des parcours et le fonctionnement du monde du travail est un enjeu fondamental pour élargir l'ambition des élèves et diversifier leur connaissance des métiers.

C'est pourquoi, à compter de la rentrée 2024, tous les élèves de 5^e, 4^e et 3^e bénéficient d'activités de découverte des métiers, grâce à un horaire dédié dans leur emploi du temps.

En complément, les élèves de 3^e effectuent un stage d'observation d'une semaine. Avec l'appui des régions, de tous les partenaires du monde économique et professionnel et de l'Onisep, le dispositif est un puissant levier :

- pour faire découvrir un panel élargi de métiers ;
- pour accompagner l'orientation en luttant contre l'auto-censure, les inégalités sociales et territoriales, les représentations genrées des métiers.

Stage en 2^{de} générale et technologique

La séquence d'observation en milieu professionnel instaurée à compter de l'année scolaire 2023-2024 pour tous les élèves en classe de 2^{de} générale et technologique est une opportunité sans précédent pour les acteurs du monde économique et professionnel, tant public que privé :

- de contribuer à enrichir et diversifier les projets d'orientation des jeunes ;
- d'enrichir leur culture économique et professionnelle.

Comité local école-entreprise (CLEE)

Les CLEE ont vocation à valoriser et accentuer les échanges entre l'école et le monde économique et, les relations École-entreprise. Il en existe actuellement 8 dans l'académie :

- deux CLEE en 2021-2022 (année de lancement) : Argentat et Artense/Haute-Dordogne ;
- deux CLEE en 2022-2023 : Sud Creuse et Monts et Barrages ;
- quatre CLEE en 2023-2024 : Tulle, Sostranien (La Souterraine), Bourgneuf et Nord Haute-Vienne.

Quatre autres CLEE sont en projet pour 2024-2025 :

- 3 en Haute-Vienne ;
- 1 en Creuse.

Bureau des entreprises au lycée professionnel

Le bureau des entreprises permet aux acteurs du monde professionnel d'avoir un point d'entrée unique au sein de chaque lycée professionnel pour toutes leurs actions : propositions de stages, mentorat, interventions, etc. Il favorise les synergies avec les partenaires économiques, les professeurs, les élèves ou encore les apprentis.

Il contribue à l'attractivité des formations professionnelles, à l'amélioration de l'insertion professionnelle et à l'adaptation des formations aux besoins du territoire.

FOCUS

Le rectorat de Limoges et l'entreprise Legrand accueillent les élèves de 2^{de} de l'académie

- Durant 2 semaines, le rectorat a accueilli 20 élèves de classes de 2^{de} générale et technologique. Au programme : découverte des métiers administratifs de l'Éducation nationale, rencontre avec des professionnels, réalisation de reportages, de vidéos...
- L'entreprise Legrand basée à Limoges a elle aussi accueilli des élèves dans le cadre des stages de 2^{de}. Plus de 100 lycéens ont été réunis au siège de l'entreprise pour une semaine d'intégration où ils ont découvert les métiers au travers d'animations et d'ateliers interactifs. Lors de la deuxième semaine, les lycéens étaient intégrés dans différents services de l'entreprise, accompagnés de tuteurs volontaires.

15 Carte des formations

OUVERTURES

- Au lycée professionnel Lavoisier de Brive-la-Gaillarde, ouverture d'un BTS Maintenance des véhicules automobiles.
- Au lycée professionnel Bort Artense de Bort-les-Orgues, ouverture d'un CAP Charpentier bois.
- Au lycée général et technologique Edmond Perrier de Tulle, ouverture d'un BTS Collaborateur juriste national.
- Au lycée professionnel Jean Jaurès d'Aubusson, ouverture d'un Bac pro Métiers de l'accueil.
- Au lycée professionnel Delphine Gay de Bourganeuf, ouverture d'un Bac pro Animation-enfance et personnes âgées.
- Au lycée professionnel Louis-Gaston Roussillat de Saint-Vaury, ouverture d'une FCIL Préparation aux concours de la sécurité publique.
- Au lycée des Métiers de la Mobilité Antoine de Saint-Exupéry de Limoges, ouverture d'un CAP Peintre automobile.
- Au lycée polyvalent privé Bahuet de Brive-la-Gaillarde, ouverture d'un CAP Équipier polyvalent du commerce.
- Au lycée professionnel privé Notre-Dame de la Providence d'Ussel, ouverture d'un Bac pro Esthétique, cosmétique et parfumerie.

FERMETURES

- Au lycée général et technologique Edmond Perrier de Tulle, fermeture d'un BTS Support à l'action managériale.
- Au lycée des Métiers de la Mobilité Antoine de Saint-Exupéry de Limoges, fermeture d'un Bac pro Construction des carrosseries.
- Au lycée des Métiers de la Mobilité Antoine de Saint-Exupéry de Limoges, fermeture d'un CAP Peinture en carrosserie.
- Au lycée des Métiers de la Mobilité Antoine de Saint-Exupéry de Limoges, fermeture d'une FCIL Maintenance deux roues et autres véhicules électriques.

16 Se mobiliser pour la transition écologique

L'ESSENTIEL

L'École du futur est une école plus engagée dans la protection de l'environnement et la transition écologique. Ses priorités pour l'année 2024-2025 sont :

- **renforcer l'accompagnement des éco-délégués ;**
- **poursuivre le déploiement de la labellisation E3D** (école ou établissement en démarche globale de développement durable) ;
- **favoriser le développement des aires éducatives** (marines, terrestres, fluviales) ;
- **mettre l'accent sur les dispositifs d'éducation à la mer**, dans le cadre de l'Année de la mer.

L'éducation au développement durable (EDD) fait partie des missions de l'École. Si beaucoup a été fait depuis 2019, l'effort doit se poursuivre autour de deux axes :

- **améliorer le niveau de connaissance et la compréhension des enjeux** pour faciliter la prise de conscience ;
- **favoriser l'engagement individuel et collectif pour une action concrète** au sein et à proximité des écoles et des établissements.

S'ENGAGER ET AGIR CONCRÈTEMENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'engagement des éco-délégués

Depuis la rentrée 2020, **des éco-délégués sont élus dans chaque classe de collège et de lycée (possible dès les classes de CM1 et CM2)**. Un binôme d'éco-délégués est également élu au sein de chaque conseil de la vie collégienne (CVC), de chaque conseil de la vie lycéenne (CVL) ainsi qu'aux niveaux académique (CAVL) et national (CNVL). Ils jouent un rôle d'ambassadeurs auprès de l'ensemble des élèves et s'investissent dans des projets concrets avec les enseignants et des partenaires.

Les ressources mobilisables auprès des éco-délégués font l'objet d'une promotion particulière **lors des semaines européennes du développement durable (du 18 septembre au 8 octobre 2024) et des semaines de l'engagement.**

Une simulation d'une conférence des parties (COP) sur le climat sera organisée à Paris en octobre 2024 en partenariat avec l'Agence française de développement et mobilisera les éco-délégués des CAVL.

Dans l'académie, les éco-délégués élus pour l'année 2023-2024 se sont réunis au mois de mai pour organiser leur propre « Mini COP ». Répartis en groupes, les élèves de lycées généraux, technologiques et professionnels se sont prêtés au jeu de la **COP** en représentant chacun un pays, une multinationale ou une association.

Lors d'une première phase de travail, chaque groupe a pu échanger sur la situation du pays en matière d'émissions de gaz à effet de serre, les impacts du changement climatique et ses nombreuses conséquences. Chacun a ensuite exposé son travail devant l'ensemble des participants, le but étant, au travers de négociations, de donner lieu à un accord sur des objectifs communs.

Le Prix de l'action éco-déléguée de l'année 2025, pour sa 5^e édition et comme l'an dernier, engagera les représentants académiques des éco-délégués, membres des CAVL, à participer à la désignation des lauréats à partir de la présélection du jury.

Le label E3D pour un engagement en faveur du développement durable

L'académie de Limoges s'investit pleinement dans cette mobilisation collective en faveur du développement durable. Elle soutient activement toutes les initiatives en lien avec la **lutte contre le réchauffement climatique, la protection de l'environnement et de la biodiversité et engage des formations et des actions concrètes** dans les structures scolaires en lien avec les partenaires extérieurs.

La **labellisation E3D** (écoles et établissements en démarche globale de développement durable) mise en place depuis 2015-2016 dans l'académie s'inscrit parfaitement dans ce cadre et récompense **des écoles et des établissements pleinement engagés dans une démarche globale et transversale de développement durable** à travers des projets qui associent les différents volets de la vie d'une structure scolaire (enseignement, vie scolaire, gestion et maintenance de la structure).

L'éducation au développement durable (EDD) en chiffres

- En 2023-2024, **61 nouveaux labels** ont été décernés dans l'académie de Limoges.
- Au total, ce sont donc **167 écoles et établissements** engagés en faveur de l'environnement, qui détiennent cette labellisation.

Les #Jeudisverts

Afin de mettre en valeur les multiples actions en faveur de l'EDD et pour susciter de nouvelles idées, **l'académie a fait du développement durable une thématique phare de ses publications sur ses réseaux sociaux.**

En 2019, elle a créé un rendez-vous hebdomadaire pour permettre aux acteurs de terrain de présenter les initiatives qu'ils font vivre au quotidien dans leurs écoles et établissements. Ces publications, prévues tous les jeudis et identifiées avec le #JeudisVerts, ont pour ambition de **fédérer les acteurs de l'académie autour de l'éducation au développement durable** et de mobiliser une communauté toujours plus large autour de la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour l'année 2023-2024 ce sont près de 30 projets d'écoles et établissements qui ont été mis en lumière grâce à ce rendez-vous !

Les aires terrestres éducatives

L'académie de Limoges participe depuis 2018 au programme national des Aires éducatives (aires marines et aires terrestres) piloté par l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

Une aire terrestre éducative (ou ATE) est une zone naturelle terrestre de petite taille, à proximité de l'école accessible à pied ou à vélo (parc urbain, friche, zone humide, forêt, cours d'eau, etc.) qui devient tout au long de l'année scolaire le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement.

Actuellement, **23 Aires terrestres éducatives (ATE)** sont en fonctionnement dont une en collège et une en lycée.

En 2023-2024, parmi les aires terrestres éducatives, de nouveaux projets voient le jour : il s'agit des aires fluviales éducatives. Elles concernent plus particulièrement une berge de cours d'eau (ruisseau, rivière, fleuve ou estuaire). Ces projets s'adressent aux élèves du CE2 au lycée, à une ou plusieurs classes de la structure, à un ou plusieurs enseignants.

NOUVEAU

2024-2025 : l'Année de la mer

À l'occasion de la Conférence des Nations unies sur l'océan à Nice en juin 2025, l'année scolaire 2024-2025 est déclarée Année de la mer.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse porte, avec de nombreux partenaires, **de multiples dispositifs pédagogiques** qui concernent la mer. Ils seront diffusés en début d'année scolaire auprès des équipes éducatives.

Deux événements consacrés au thème de la mer ont été inscrits dans le programme national de formation 2024-2025 : **la 17^e édition du Foredd** (Forum des ressources pour l'éducation au développement durable) et **un séminaire national dédié au dispositif des classes à enjeux maritimes.**

Un **prix spécial Année de la mer** est créé pour la session 2025 du Prix de l'action éco-déléguée.

17

Encourager la mobilité européenne et internationale

L'ESSENTIEL

- La France est le premier pays d'envoi en mobilité dans le cadre du programme Erasmus+.
- 48 % des établissements français disposent d'au moins un partenariat scolaire actif avec un établissement étranger.
- Dans l'académie, 3678 élèves ont bénéficié d'une mobilité à l'étranger, contre 2600 en 2022-2023.

VALORISER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES

L'expérience de la mobilité internationale, en cadre scolaire ou non, est un soutien essentiel pour la formation de citoyens actifs et ouverts sur le monde, ainsi qu'un levier incontournable pour l'acquisition de compétences linguistiques et transversales. Elle facilite la poursuite d'études supérieures à l'étranger et l'insertion professionnelle des jeunes. L'égal accès des jeunes à ces opportunités est donc une priorité.

Les lycéens des voies générales et technologiques intéressés par une période de mobilité européenne et internationale bénéficient depuis la rentrée 2022 de nouveaux dispositifs facilitant leur mobilité individuelle :

- en 2^{de}, les notes et appréciations attribuées à l'élève par son établissement d'accueil en mobilité peuvent être prises en compte par le conseil de classe de son établissement d'origine ;
- en 1^{er} ou un peu en amont (fin de 2^{de}), l'élève qui effectue une mobilité d'une durée minimale d'un mois dans le cadre du programme Erasmus+ ou dans le cadre du programme de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) peut prétendre à une mention mobilité européenne et internationale sur son diplôme du baccalauréat ;
- en 1^{er} et terminale, les candidats au baccalauréat dont la mobilité a un impact sur leur présence aux épreuves du premier groupe peuvent être autorisés à présenter une épreuve de remplacement lors d'une session ultérieure.

Dans la voie professionnelle, pour le baccalauréat professionnel depuis 2014 et le brevet professionnel, le brevet des métiers

d'art et le CAP depuis 2019, une épreuve facultative permet de reconnaître le facteur d'attractivité professionnelle qu'est la mobilité effectuée par un candidat. Par ailleurs, toute mobilité des élèves et des apprentis donne lieu à la délivrance d'une attestation par l'établissement (EuroPro, Europass Mobilité ou MobilitéPro).

La mobilité permet aussi d'apprendre hors de l'école, dans le cadre d'un parcours d'engagement et de formation citoyenne. Les activités d'échanges de jeunes proposées par l'Ofaj et par le programme Erasmus+, mais aussi les chantiers internationaux, permettent aux jeunes à partir de 13 ans de vivre des expériences interculturelles qui renforcent leur autonomie, ainsi que leurs compétences sociales et linguistiques. À partir de 18 ans, des mobilités d'engagement plus longues sont possibles, notamment grâce au Corps européen de solidarité, qui propose des missions d'engagement de deux à douze mois.

Dans l'académie de Limoges, 3 678 élèves ont bénéficié d'une mobilité à l'étranger avec au total, 112 voyages scolaires organisés pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Espagne 28 %
- Royaume-Uni 28 %
- Italie 15 %
- Allemagne 13 %
- Pays-Bas 3 %
- Irlande 3 %
- Belgique 3 %
- Grèce 2 %
- États-Unis 1 %
- République Tchèque 1 %
- Danemark 1 %
- Chine 1 %
- Autres (Turquie, Slovaquie, Roumanie, Maroc, Malte, Croatie) 1 %

FOCUS FINANCEMENT

- Pour la période 2024-2025, les **fonds Erasmus+** représentent **1,4 million d'euros** répartis sur **51 établissements** de l'académie de Limoges.
- Les fonds franco-allemands comme l'Ofaj représentent 40 000 euros et financeront 20 projets d'échanges scolaires.

ac-limoges.fr